



## DEUXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Composition et objet des réunions sectorielles qui se tiendront en 2003****Introduction**

1. A sa réunion de novembre 2000, la commission a choisi 12 secteurs et questions devant figurer au programme des réunions sectorielles de la période 2002-03. Il avait été convenu que les réunions devant figurer au calendrier de 2003 et leur ordre du jour devraient être confirmés lors de la 282<sup>e</sup> session du Conseil d'administration, en novembre 2001. A sa session de novembre 2001, la commission avait décidé de reporter à la 283<sup>e</sup> session du Conseil d'administration sa décision sur les réunions retenue à titre provisoire pour 2003 et leur ordre du jour.
2. Sans préjudice des décisions que la commission pourra prendre au sujet du rapport du groupe de travail chargé de l'examen du Programme des activités sectorielles<sup>1</sup>, le Bureau a élaboré des propositions provisoires s'agissant de la durée des différentes réunions devant avoir lieu en 2003, du type des délégations qui devraient y assister, de leur taille, de leur composition et de leurs objectifs.
3. Il est prévu, dans les propositions de programme et budget pour la période 2000-2003, que le Bureau prenne en charge les frais d'un maximum de 480 participants aux 12 réunions sectorielles, ce qui est conforme à la pratique consistant à maintenir la taille moyenne des réunions sur un biennium à 20 participants de chaque groupe. Le Bureau financera également la participation d'un certain nombre d'experts aux discussions de groupe et d'un représentant du Conseil d'administration qui présidera chaque réunion.
4. L'effectif proposé ci-dessous pour chacune des six réunions de 2003 est conforme à l'affectation budgétaire pour 2000-2003. Toute augmentation du nombre de délégués

<sup>1</sup> Voir le document GB.283/STM/1, dont le paragraphe 8 se lit comme suit: «Il a été convenu que la Commission STM confirmerait le calendrier de réunions pour 2003 en mars 2002, l'engagement étant pris de lancer des consultations dans de brefs délais et d'avoir recours à la nouvelle stratégie aussi largement que possible. Il a été convenu également que cette nouvelle stratégie devrait être mise en œuvre pleinement lors de la période biennale 2004-05. Les propositions de programme et budget à venir devraient également comprendre une composante relative aux activités de suivi dans les secteurs.»

participant à une ou plusieurs réunions devra donc être compensée par une diminution du nombre des délégués participant aux autres réunions.

## Critères de sélection des Etats Membres

5. En dressant la liste des Etats Membres invités à envoyer des délégués aux réunions, le Bureau a tenu compte des critères ci-après, qui figurent au paragraphe 7 des Caractéristiques générales des réunions sectorielles adoptées par le Conseil d'administration à sa 264<sup>e</sup> session (novembre 1995):
  - 1) l'importance du pays concerné dans le secteur;
  - 2) l'importance du secteur pour le pays concerné;
  - 3) la nécessité d'assurer un équilibre entre continuité et rotation dans la participation aux réunions organisées pour le secteur;
  - 4) une répartition géographique appropriée;
  - 5) tous autres facteurs pertinents.
6. Le Bureau a envoyé le 11 décembre 2001 une lettre à tous les Etats Membres pour leur communiquer la liste des six réunions organisées en 2003 et les inviter à énumérer, par ordre de priorité, les réunions auxquelles ils souhaiteraient être invités, le Conseil d'administration se réservant toutefois le choix définitif. La date limite pour l'envoi des réponses était fixée au 20 janvier 2002. Au 1<sup>er</sup> février, le Bureau avait reçu les réponses de 76 Etats Membres. Ainsi, les souhaits et les préférences exprimés par les Etats Membres et reçus avant le 1<sup>er</sup> février 2002 ont été, dans toute la mesure possible, pris en considération dans l'élaboration des propositions formulées ci-dessous. Dans cette proposition, 69 pays sont invités à au moins une des six réunions. Plusieurs autres pays figurent sur une liste de réserve.

## Durée

7. Le Bureau propose que chaque réunion dure cinq jours civils (du lundi au vendredi), exception faite de la réunion d'experts chargée de mettre au point un recueil de directives pratiques sur la violence et le stress en tant que menace pour la productivité et le travail décent<sup>2</sup>, qui devrait durer huit jours civils.

## Type de délégation et taille des réunions

8. La commission est invitée à faire une recommandation concernant le mode de sélection des participants aux six réunions. Conformément à la procédure habituelle, deux possibilités sont envisageables:
  - a) que les pays sélectionnés soient représentés par des délégations nationales (tripartites ou bipartites selon le cas);

<sup>2</sup> Voir paragr. 26.

- b)* que les représentants des gouvernements soient désignés par les gouvernements des pays sélectionnés et que les représentants des employeurs et des travailleurs soient désignés sur la base de propositions émanant de leur groupe au Conseil d'administration.
9. La composition des réunions proposées va de 18 à 25 participants par groupe. Toutes les réunions de l'exercice 2000-01 ont été composées de délégués désignés par les gouvernements et par les groupes respectifs. Cette affirmation vaut également pour les réunions tenues ou devant être tenues en 2002.

## Recommandations

10. La commission est invitée à faire des recommandations au Conseil d'administration, pour chacune des réunions dont il est question ci-après, concernant:
- a)* la durée de la réunion;
  - b)* le type de réunion (bipartite ou tripartite) et le nombre de délégations;
  - c)* le mode de sélection des délégués;
  - d)* les pays à inviter;
  - e)* les pays à inscrire sur une liste de réserve;
  - f)* l'objet de la réunion.

## Réunions

### **Industries chimiques: meilleures pratiques de flexibilité du travail et leur incidence sur la qualité de la vie professionnelle dans l'industrie chimique**

11. Le Bureau propose d'organiser une réunion tripartite rassemblant 60 participants et d'inviter les 20 pays suivants: Algérie, Angola, Brésil, Chili, Chine, Croatie, Egypte, Etats-Unis, Finlande, Indonésie, Koweït, Malaisie, Maroc, Mexique, Pologne, Singapour, Suède, Suisse, Trinité-et-Tobago et Tunisie.
12. Il est, en outre, proposé d'inscrire les pays suivants sur la liste de réserve: Autriche, Bélarus, Burundi, République centrafricaine, Espagne, Hongrie, Inde, Israël, Italie, Kenya, Liban, Luxembourg, Pérou, Philippines, Roumanie, Thaïlande, Turquie, Ukraine et Zimbabwe.
13. La commission voudra sans doute recommander les objectifs suivants pour la réunion: discuter de la mise au point et de la mise en œuvre des pratiques en matière de flexibilité du travail et de leurs conséquences sur l'emploi, les conditions de travail, la formation professionnelle et les perspectives de carrière dans les industries chimiques, sur la base d'un rapport préparé par le Bureau à cette fin; mettre en évidence le rôle du dialogue social, faire le point sur les pratiques exemplaires en matière de flexibilité du travail; adopter des conclusions comprenant des propositions d'action avancées par les gouvernements, des organisations d'employeurs ou de travailleurs et par l'OIT. En outre,

la commission voudra sans doute recommander que la réunion adopte également des résolutions.

### **Commerce: effets sur l'emploi des fusions et acquisitions dans le secteur du commerce**

14. Le Bureau propose d'organiser une réunion tripartite rassemblant 63 participants et d'inviter les 21 pays suivants: Arabie saoudite, Australie, Canada, Egypte, Guinée-Bissau, Etats-Unis, Hongrie, Inde, Italie, Luxembourg, Maroc, Maurice, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Philippines, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Ukraine, Uruguay et Zimbabwe.
15. Il est, en outre, proposé d'inscrire les pays suivants sur la liste de réserve: Algérie, Autriche, Brésil, République centrafricaine, Chine, Chili, Espagne, Finlande, France, Koweït, Liban, Malaisie, Malawi, Mexique, Pérou, Roumanie, Singapour, Suède, Suisse et Tunisie.
16. La commission voudra sans doute recommander les objectifs suivants pour la réunion: échanger des expériences sur les mesures adoptées pour assurer que les fusions et acquisitions dans le secteur du commerce ont des conséquences constructives en terme d'emploi, sur la base d'un rapport élaboré par le Bureau à cette fin; mettre en évidence les stratégies visant à renforcer le dialogue social et les mécanismes permettant la tenue de consultations bipartites en vue d'éviter ou de limiter les licenciements occasionnés par les fusions et de lutter contre la détérioration des conditions d'emploi et de travail dans le secteur; mettre en évidence les pratiques exemplaires quant à la manière de gérer les réductions d'effectifs découlant de fusions ou d'acquisitions lorsque celles-ci se révèlent nécessaires; adopter des conclusions comprenant des propositions d'action avancées par les gouvernements, des organisations d'employeurs ou de travailleurs et par l'OIT, ainsi que des directives pratiques relatives au dialogue social sur la question des fusions et acquisitions dans le secteur du commerce, et adopter un rapport sur les débats. En outre, la commission voudra sans doute recommander que la réunion adopte également des résolutions.

### **Produits alimentaires, boissons et tabac: avenir de l'emploi dans le secteur du tabac**

17. Le Bureau propose d'organiser une réunion tripartite rassemblant 54 participants et d'inviter les 18 pays suivants: Allemagne, Brésil, Cambodge, Chine, Egypte, Grèce, Inde, Indonésie, Italie, Kenya, Liban, Malawi, Mexique, Pérou, Fédération de Russie, Tunisie, Turquie et Zimbabwe.
18. Il est, en outre, proposé d'inscrire les pays suivants sur la liste de réserve: Algérie, Chili, Espagne, Koweït, Luxembourg, Malaisie, Norvège, Philippines, Pologne et Roumanie.
19. La commission voudra sans doute recommander les objectifs suivants pour la réunion: faire le bilan des tendances actuelles, en matière d'emploi, dans le secteur de la transformation du tabac et débattre des perspectives d'avenir pour ce qui touche aux conséquences sociales et aux implications pour la main-d'œuvre de ces tendances, ainsi que des conseils qui pourraient être donnés sur les mesures à appliquer pour assurer la formation adéquate et la reconversion des travailleurs, sur la base d'un rapport préparé à cet effet par le Bureau; adopter des conclusions comprenant des propositions d'action avancées par les gouvernements, par des organisations d'employeurs ou de travailleurs et

par l'OIT, et adopter un rapport sur les débats. En outre, la commission voudra sans doute recommander que la réunion adopte également des résolutions.

### **Service public: dialogue social à l'échelon national dans les réformes du service public**

20. Conformément à la pratique antérieure et en tenant compte des caractéristiques du secteur, le Bureau propose d'organiser une réunion paritaire rassemblant 50 participants et d'inviter les 25 pays suivants: Algérie, Azerbaïdjan, Canada, Chili, Chine, Colombie, Comores, El Salvador, Emirats arabes unis, Italie, Japon, Kenya, Lesotho, Lituanie, Mali, Malte, Mexique, Namibie, Nouvelle-Zélande, Pérou, Philippines, Pologne, Soudan, République tchèque et Turquie.
21. Il est, en outre, proposé d'inscrire les pays suivants sur la liste de réserve: Angola, Arabie saoudite, Australie, Belize, Brésil, Burundi, République centrafricaine, Cuba, Estonie, France, Ghana, Grèce, Hongrie, Koweït, Maroc, Nicaragua, Portugal, Roumanie, Fédération de Russie, Singapour, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Uruguay et Zimbabwe.
22. La commission voudra sans doute recommander les objectifs suivants pour la réunion: échanger des points de vue sur le rôle du dialogue social au plan national lorsque des réformes du service public sont entreprises en tenant compte de l'évolution du rôle de l'Etat et formuler un cadre de référence sur les mesures qui pourraient permettre de renforcer le dialogue social, sur la base d'un rapport préparé par le Bureau à cette fin; adopter des conclusions, y compris des directives pratiques, sur le renforcement du dialogue social ainsi que des propositions d'action avancées par les gouvernements, par des organisations d'employeurs et de travailleurs et par l'OIT, et adopter un rapport sur les débats. En outre, la commission voudra sans doute recommander que la réunion adopte également des résolutions.

### **Services publics de distribution: restructuration et réglementation des services publics de distribution — Conséquences pour l'emploi, les salaires et les conditions de travail**

23. Le Bureau propose d'organiser une réunion tripartite rassemblant 63 participants et d'inviter les 20 pays suivants: Belize, Brésil, République centrafricaine, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Egypte, Emirats arabes unis, Espagne, France, Ghana, Inde, Liban, Portugal, Roumanie, Fédération de Russie, Thaïlande, Tunisie et Uruguay.
24. Il est, en outre, proposé d'inscrire les pays suivants sur la liste de réserve: Algérie, Arabie saoudite, Comores, El Salvador, Grèce, Guinée-Bissau, Israël, Italie, Kenya, Lesotho, Malaisie, Malte, Maurice, Mexique, Namibie, Nicaragua, Pérou, Philippines, Pologne, Soudan, Suède et Ukraine.
25. La commission voudra sans doute recommander les objectifs suivants pour la réunion: discuter des nouveaux éléments survenus pour ce qui touche à la restructuration et à la réglementation des services publics de distribution et des conséquences de ces mutations pour l'emploi, les salaires et les conditions de travail, sur la base d'un rapport préparé par le Bureau à cette fin; adopter des conclusions, y compris des propositions d'action avancées par les gouvernements, des organisations d'employeurs ou de travailleurs et par l'OIT, et adopter un rapport sur les débats. En outre, la commission voudra sans doute recommander que la réunion adopte également des résolutions.

**Autres industries et autres thèmes — Secteur des services:  
réunion d'experts chargée de mettre au point un recueil  
de directives pratiques sur la violence et le stress  
en tant que menace pour la productivité et le travail décent**

26. Pour plus de clarté, il est proposé de reformuler le titre de cette réunion comme suit: «Réunion d'experts chargée de mettre au point un recueil de directives pratiques sur la violence et le stress au travail dans le secteur des services en tant que menace pour la productivité et le travail décent».
27. Le Bureau propose que cette réunion d'experts rassemble 36 experts, dont 12 seraient désignés par les gouvernements des pays suivants: Allemagne, Autriche, Canada, Danemark, Etats-Unis, France, Japon, Malaisie, Maurice, Pays-Bas, Pérou et Philippines. Douze autres experts seront désignés après consultation avec le groupe des employeurs au Conseil d'administration et les 12 derniers après consultation avec le groupe des travailleurs au Conseil d'administration.
28. Il est, en outre, proposé d'inscrire les gouvernements des pays suivants sur la liste de réserve: Algérie, Brésil, Chili, Colombie, Finlande, Grèce, Italie, Liban, Nouvelle-Zélande, Suède, Turquie et Zimbabwe.
29. La commission voudra sans doute recommander les objectifs suivants pour la réunion: examiner et réviser un projet de texte et adopter un recueil de directives pratiques sur la violence et le stress dans le secteur des services en tant que menace pour la productivité et le travail décent.
30. *Sous réserve des décisions que la commission pourrait adopter au sujet du rapport du groupe de travail chargé de l'examen du Programme des activités sectorielles, la commission voudra sans doute faire des recommandations au Conseil d'administration au sujet des six réunions figurant au programme des réunions sectorielles qui se tiendront en 2003, en ce qui concerne:*
- a) *la durée des réunions, compte tenu de la proposition du paragraphe 7;*
  - b) *le type de réunion et le nombre de délégations, compte tenu des propositions des paragraphes 11, 14, 17, 20, 23 et 27;*
  - c) *la méthode de sélection des participants, selon l'une ou l'autre des solutions proposées au paragraphe 8;*
  - d) *les pays devant être invités à se faire représenter, compte tenu des propositions des paragraphes 11, 14, 17, 20, 23 et 27;*
  - e) *les pays à inscrire sur une liste de réserve, compte tenu des propositions des paragraphes 12, 15, 18, 21, 24 et 28;*
  - f) *l'objet des réunions, compte tenu des propositions des paragraphes 13, 16, 19, 22, 25 et 29; et*
  - g) *la reformulation du titre de la réunion d'experts, compte tenu de la proposition du paragraphe 26.*

Genève, le 6 février 2002.

Point appelant une décision:           paragraphe 30.